

RÉSOLUTION 2024-XX-XXX

Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de l'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public dans la MRC XXXXXX

- CONSIDÉRANT QUE** le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;
- CONSIDÉRANT QU'** afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons pour l'atteinte de la cible de conservation de 30 % d'ici 2030;
- CONSIDÉRANT QUE** la soumission de projets s'est terminée le 15 octobre dernier et que les MRC ont jusqu'au 29 novembre 2024 pour faire parvenir au MELCCFP la résolution d'appui à l'analyse des projets déposés pour que ceux-ci soient jugés recevables;
- CONSIDÉRANT QUE** cette première étape n'a pas pour objectif l'analyse approfondie par les MRC des projets déposés par la collectivité, puisque des phases d'analyse et de concertation seront organisées par le gouvernement et permettront de caractériser adéquatement les territoires et de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT QUE** la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;
- CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution n'a pas pour effet d'approuver les territoires proposés mais de manifester son accord à ce que les territoires proposés soient analysés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XXXXX et résolu à XXXXX des maires présents :

QUE le conseil des maires de la MRC XXXXXX appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de l'ensemble des projets d'aires protégées déposés dans le cadre de l'appel à projets sur le territoire de la MRC, soit :

- Nom du projet
- Nom du projet
- Nom du projet
- Etc...